

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE  
VILLE DE COMMERCY  
PROCÈS VERBAL  
SÉANCE DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025**

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le



ID : 055-215501222-20251218-2025\_162-DE

EM/NC

**Objet : Mise au pilon d'ouvrages**

**N° : DCM\_2025/162**

**PUBLIÉE LE : 11/11/2025**

**L'an deux mille vingt cinq, le lundi 15 décembre à 19 heures 30.**

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire Monsieur Jean-Philippe VAUTRIN. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 8 décembre 2025.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mesdames et Messieurs les Adjoints :

Patrick BARREY, Martine MARCHAND, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Florent CARÉ

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Benoît REYRE, Olivier LEMOINE, Claude LAURENT, Sandrine KIEFER, Laila AHADDAR, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Edmond GUILLERY, Ahmed EZZAHRI, Olivier GUCKERT, Gérard LANDO, Céline ADOLPHE.

**ONT DONNÉ PROCURATION :**

Nelly LOMBARD donne pouvoir à Olivier LEMOINE

Annette DABIT donne pouvoir à ÉLISE THIRIOT

Martine JONVILLE donne pouvoir à Claude LAURENT

Suzel RICHARD donne pouvoir à Jean-Philippe VAUTRIN

Liliane BOUROTTÉ donne pouvoir à Martine MARCHAND

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Mesdames Angélique GÉNART, Laetitia SACCHIERO, Carole DELAMARCHE, Jessica LEROY et Monsieur Jean-Benoît JANNOT.

**Conseillers en exercice : Présents : 18 - Pouvoirs : 5 - Absents : 5 – Votants : 23**

**Monsieur Martine MARCHAND est désignée secrétaire de séance..**

*Vu le Code Général des collectivités territoriales ;*

*Vu l'avis de commission du 27 Novembre 2025 ;*

Dans le cadre de la gestion régulière de ses collections, la Bibliothèque municipale réalise des opérations de désherbage pour les livres abîmés, périmés ou inadaptés à l'actualité. La liste ci-jointe correspond aux opérations de désherbage pour la période de janvier à novembre 2025.

les objectifs des opérations de désherbage sont les suivants :

- veiller à la cohérence des collections en proposant des ouvrages actuels aux informations fiables ;
- mieux répondre aux attentes du public ;
- prioriser la qualité à la quantité ;
- aérer les rayonnages pour une meilleure valorisation des collections ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :**

- **DE SORTIR** de l'inventaire 2851 documents :

- 1000 documents mis au rebut pour destruction (690 livres, 306 magazines, 4 jeux de société)
- 1458 documents mis au rebut pour la boîte à lire (1431 livres, 27 magazines)
- 393 dons aux associations (238 livres, 155 magazines)

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

**Le Maire  
Jean-Philippe VAUTRIN**

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.